



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20210420-DEC-AG-21-026-AU  
Date de télétransmission : 23/04/2021  
Date de réception préfecture : 23/04/2021

---

**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

20 avril 2021

**DECISION DU PRÉSIDENT DE LA  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA  
PRISE DE LA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL**

---

**OBJET : Prise en charge du transport du collège de Montesoro vers le Cosec de Furiani – Avenant à la convention**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la convention entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et le collège de Montesoro du 5 novembre 2020

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Considérant que selon l'article L5211.10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi ;

Considérant que pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, le Conseil, par une délibération en date du 24 juillet 2020, a délégué au Président les attributions suivantes :

**Autres domaines :**

- Conventions ne portant pas sur des domaines exclus du champs des délégations, et en cas d'incidence financière, si le montant est prévu au budget ;

20 avril 2021

**OBJET : Prise en charge du transport du collège de Montesoro vers le Cossec de Furiani – Avenant à la convention**

Considérant les travaux de réhabilitation au Cossec de Pepito Ferretti ;

Considérant la nécessité de maintenir les créneaux alloués au Collège de Montesoro ;

Considérant que pour cela, le Cossec de Furiani est mis à disposition, pour les créneaux alloués, au Collège de Montesoro ;

**DECIDE**

De prendre en charge le coût du transport pour un montant de 50€ pour un aller-retour entre le collège de Montesoro et le Cossec de Furiani ;

**APPROUVE**

L'avenant à la convention ci-annexé, de mise à disposition des locaux et équipements des infrastructures sportive de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGIO

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 23 AVR. 2021  
et publication ou notification  
du 23 AVR. 2021  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MOGHRAOUI